

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Désignation Commerciale: Sentinel X100
Nom Chimique: Mélange. (solution aqueuse)

N° CAS: -
N° CE: -
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation(s) identifiée: Inhibiteur de corrosion et d'entartrage pour systèmes de chauffage central
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Identification de la société: SENTINEL PERFORMANCE SOLUTIONS LTD

The Heath Business & Technical Park
Runcorn
Cheshire
WA7 4QX
Royaume-Uni

Téléphone: +44 (0) 1928 588 330 (heures de bureau, lundi - vendredi)
Fax: +44 (0) 01928 588 368

Email (personne compétente): info.uk@sentinel-solutions.net
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Tél. d'urgence (24 h): +44 (0) 1928 583 290 (24 heures / 7 jours)
Pour la France uniquement: ORFILA: +33 (0) 145 425 959 (Appel24h)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange** Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC)

Non classifié.

Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Non classifié.
- 2.2.1 Éléments d'étiquetage** Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC)

Pictogramme(s) de danger: Aucun.
Mention(s) d'avertissement: Aucun.
Mention(s) de danger: Aucun.
Mention(s) de mise en garde: Aucun.
Informations Additionnelles sur les dangers: Aucun.
- 2.2.2 Éléments d'étiquetage** Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Pictogramme(s) de danger: Aucun.
Symbole de Danger: Aucun.
Phrases de Risque: Aucun.

Conseils de Prudence: S2: Conserver hors de la portée des enfants.
S24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28: Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

2.3 Autres dangers

Peut provoquer une irritation oculaire. Des contacts répétés et/ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation. L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélange

Classification CE No. 1272/2008

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Symbole(s) de risques et rapport(s) de risques
Benzotriazole	1-5	95-14-7	202-394-1	-	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319

Classification CE No. 67/548/EEC

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Symbole de Danger et Phrases de Risque
Benzotriazole	1-5	95-14-7	202-394-1	-	Xn; R20/22 Xi; R36

(solution aqueuse: Neutre.)

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation:

Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

Contact avec la Peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et inonder la peau atteinte avec beaucoup d'eau; laver ensuite avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent alerter un médecin. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.

Contact avec les yeux:

Si la substance a pénétré dans les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une irritation oculaire. Des contacts répétés et/ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation. L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'Extinction Appropriés: Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou CO2
Moyens d'extinction à Proscrire: Ne PAS utiliser une lance à eau.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote et Composés du phosphore.
- 5.3 Conseils aux pompiers**
Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie. Refroidir les récipients exposés au feu en les aspergeant d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation des vapeurs. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. (Voir Rubrique: 8). Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Les déversements importants: Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Laver la zone du déversement avec de l'eau savonneuse.
- 6.4 Référence à d'autres sections**
Protection Individuelle: Voir Rubrique: 8.
- Autres conseils**
Aucun.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Assurer une ventilation adéquate. Eviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. (Voir Rubrique: 8).

Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Conserver à l'abri du gel. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Inhibiteur de corrosion et d'entartrage pour systèmes de chauffage central

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
Aucune Limite d'exposition attribuée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

8.2 L'exposition commande

8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale si des poussières, fumées ou vapeurs sont susceptibles d'être émises.

8.2.2 Protection Individuelle

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection assurant une protection complète des yeux. (EN 166)

Protection de la peau



Gants de protection. Caoutchouc nitrile. (EN 374)

Protection respiratoire



En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (EN 141)

Other:

Tablier ou autre vêtement de protection léger, bottes et gants en plastique ou en caoutchouc.

8.2.3 Contrôles de L'exposition de L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide. (solution aqueuse)
Couleur:	Claire. Jaune- Ambre, Verdâtre.
Odeur:	Caractéristique.
Point/Intervalle d'ébullition (°C):	104 (760 mm Hg)
pH:	6.2-7.2
Point d'éclair (°C):	Aucun.
Densité:	1.15 g/cm ³
Solubilité (Eau):	Miscible.

9.2 Autres informations

Pas de données.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Pas d'informations disponibles.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'informations disponibles.
10.4 Conditions à éviter	Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
10.5 Matières incompatibles	Oxydant.
10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux	Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote et Composés du phosphore.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Ingestion:

Pas d'informations disponibles.

Inhalation:

Pas d'informations disponibles.

Contact avec la Peau:

Pas d'informations disponibles.

Contact avec les yeux:

Pas d'informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Des contacts répétés et/ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Peut provoquer une irritation oculaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Pas d'informations disponibles.

Mutagénicité:

Pas d'informations disponibles.

Cancérogénicité:

Pas d'informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

Pas d'informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Pas d'informations disponibles.

– exposition unique:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Pas d'informations disponibles.

– exposition répétée:

Danger par aspiration:

Pas d'informations disponibles.

Autres informations:

Pas d'informations disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

WGK:1

12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations disponibles.

12.6 Autres effets nocifs

Pas d'informations disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 numéro ONU,

Non classé dans les 'Recommendations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

14.2 Dénomination de La Matière

Aucun.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Aucun.

14.4 D'Emballage

Aucun.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement CE N°1907/2006., Numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC), Directive 67/548/CEE &

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU RÈGLEMENT (LA EC)

15.1 Évaluation de la sécurité chimique

Directive 1999/45/CE.

-

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des mentions de danger et phrases de risque listées en Section 3 pour les substances pures.

Symbole de Danger:

H302: Nocif en cas d'ingestion.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.

Phrases de Risque:

R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.
R36: Irritant pour les yeux.

Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour: 1-16.

Abréviations:

CAS = Chemical Abstracts Service;
CNS = Central Nervous System;
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances;
EC50 = Effective Concentration 50%;
IARC = International Agency for Research on Cancer;
IC50 = Inhibitory Concentration 50%;
LC50 = Lethal Concentration 50%;
LD50 = Lethal Dose 50%;
LTEL = Limite d'exposition prolongée;
STEL = Limite d'exposition (15 min);
TWA = Time Weighted Average;

References:

Clause de non responsabilité:

Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont basées sur des données considérées comme actualisées et correctes. Cependant, aucun engagement ou garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite, n'est donné en ce qui concerne l'information et les recommandations contenues dans le présent document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons tout engagement pour tous les effets nuisibles qui pourraient être provoqués par l'utilisation, le traitement, l'achat, la revente, ou l'exposition (incorrects) de notre produit. Les clients et les utilisateurs de nos produits doivent se conformer à toutes les législations en matière de santé et de sécurité, aux réglementations et instructions générales. En particulier, ils sont dans l'obligation de procéder à une évaluation des risques concernant les lieux de travail et de prendre les mesures adéquates de gestion des risques, conformément aux législations nationales d'application des directives européennes 89/391 et 98/24.